



CSA Ministériel du 9 mars 2023 :

Nous ne serons pas la caution d'un projet de Loi Justice libérale, injuste pour les personnels et l'ensemble des justiciables !

Dans un contexte social tendu sur fond de réforme injuste des retraites et de dialogue social chaotique, le garde des Sceaux et ses vassaux convoquent un CSA ministériel avec à l'ordre du jour, le projet de Loi d'orientation et de programmation Justice pour 2023/2027.

Nous sommes conviés à prendre position sur un projet de Loi qui engage le fonctionnement de la Justice, tant sur les orientations que les moyens, sans aucune phase de concertation préalable ! Et pour cause...

Etant destinataires de ce projet Loi depuis quelques jours, sans que celui-ci soit accompagné d'étude d'impact et encore moins d'un bilan sur les dernières réformes, comme le « bloc-peines », nous découvrons avec consternation les atteintes profondes portées à nos statuts, les orientations dangereuses sur l'architecture de l'institution judiciaire, la part belle faite à la précarisation de nos missions piétinant ainsi les fondements d'une Justice indépendante garante nos valeurs républicaines.

Sous couvert des Etats Généraux de la Justice (qu'il prend en otage !) et en se gargarisant d'être le ministre de la Justice qui obtient des moyens historiques pour la Justice, Eric Dupond-Moretti sort du bois avec un projet de Loi pour une Justice profondément libérale. Le tout accompagné d'un projet de Loi Organique pour ficeler cette transformation de la Justice française afin de la faire tendre invariablement vers un système judiciaire à l'américaine.

Par conséquent, l'UNSa Justice et l'USM refusent de servir de caution et de siéger comme si de rien n'était à ce CSA ministériel. Nous exigeons un véritable dialogue qui doit conduire à certaines modifications et clarifications de ce projet de Loi d'orientation et de programmation.

Il y a une quinzaine de jours, l'UNSa Justice et l'USM dénonçaient des méthodes à la hussarde. Une Loi de programmation cela engage et cela contraint le fonctionnement des services pour de longues années, donc hors de question d'en discuter vite fait sur un coin de table.

Non seulement ce projet est très loin des attentes des personnels, flou sur de nombreux points, notamment sur les moyens, mais en plus il organise la casse de nos statuts ouvrant droit à la privatisation de la Justice.

L'UNSa Justice et l'USM dénoncent la volonté du garde des Sceaux de modifier le Code de Procédure Pénale (CPP) par ordonnance en prétextant une recodification à droit constant alors que la rédaction de l'article de 2 du projet ne dit pas que cela et l'article 3 confirme nos inquiétudes. C'est exactement la même méthode employée que pour le CJPM, on connaît aujourd'hui le résultat et leur définition du droit constant !

L'UNSa Justice et l'USM prennent acte des annonces du garde des Sceaux concernant « l'équipe autour du magistrat », dont la composition, la répartition et les équilibres entre les différentes professions qui la composeront demeurent, au-delà des effets d'annonce, flous.

L'UNSa Justice et l'USM dénoncent qu'à nouveau les annonces aient été faites à destination des médias sans communication préalable envers les professionnels, premiers concernés.

L'USM regrette également qu'au-delà des chiffres et attentes en termes de réduction des stocks de dossiers et de rapidité de la réponse judiciaire, la doctrine sur le rôle et la place des futurs « attachés de justice » n'ait pas été clairement posée, suscitant légitimement interrogations et inquiétudes.

L'USM tient à rappeler son attachement à l'architecture actuelle de l'institution judiciaire, et à la place spécifique qu'y tiennent les greffiers, garants de la procédure et de l'authenticité du contenu de l'échange judiciaire. Au côté des magistrats, ils concourent à rendre la Justice au profit de nos concitoyens. Magistrats et greffiers constituent le socle d'origine ; ils ont chacun leur fonction, leur statut, leur hiérarchie propre et se complètent.

Les personnels de greffe ont la culture de la « maison Justice », et leur statut mérite clairement une réflexion sur l'attractivité de leur métier.

C'est pourquoi une fois de plus nous dénonçons l'insuffisance de dialogue social avec les personnels de Justice tant les magistrats que les greffiers dont les attentes légitimes ne sont pas prises en compte.

La méthode est la même concernant le projet de loi organique relatif à une réforme en profondeur tant du métier que du statut des magistrats, passant outre plusieurs de nos lignes rouges, et qu'il faudrait étudier, s'approprié et amender en quelques jours, bien loin de l'idée d'un dialogue social apaisé et constructif que nous souhaitons.

Si la porte du ministre est soi-disant « ouverte », force est de constater qu'une fois de plus, il affiche son ignorance des magistrats, puisqu'il entend modifier le statut de la magistrature, sans même avoir engagé personnellement un dialogue franc et contradictoire avec eux. Il en fait de même avec les greffiers !

Plus largement aux Services Judiciaires, depuis des mois, l'administration mène en bateau les personnels de greffe sur **d'éventuelles avancées statutaires pour les greffiers en catégorie A, un plan de requalification de C en B de grande ampleur, la mise en place d'une filière technique...** Mais on ne voit toujours rien venir !

Pire, le cabinet du ministre n'assume pas les annonces du garde des Sceaux faites en novembre 2021 devant une promotion de 343 greffiers devant laquelle il déclarait : **« Je considère en effet qu'il faut donner au greffe une perspective d'évolution professionnelle vers un corps de catégorie A juridictionnel ... /... il incarnerait la légitime revalorisation des fonctions et des responsabilités des greffiers en tant qu'assistant du magistrat. Sachez que je soutiendrais avec conviction cette progression ».**

En ce qui concerne le plan de requalification de C en B, ce projet a été retoqué à la fonction publique et se fera a minima. Encore une fois, des promesses faites et finalement non tenues.

Pour la filière technique, les collègues adjoints et B d'autres corps qui assument ces fonctions espéraient pouvoir bénéficier de ces avancées, mais là encore, c'est la douche froide : le ministre annonce un recrutement massif de contractuels informatiques pour chaque juridiction... Les Correspondants Locaux Informatiques (CLI) en place et qui font le travail depuis des années pour certains, seront simplement remerciés, quelle honte !

Le garde des Sceaux nous a annoncé en grandes pompes en janvier sa volonté de mettre en avant la qualité de vie au travail... **La première des actions à mettre en place serait de respecter ses engagements. Quand on ment de telle manière aux personnels depuis plusieurs mois, il faudra plus que de grands discours pour leur redonner confiance en l'administration et son ministre !**

Les personnels de greffe sont encore une fois les oubliés de toutes évolutions statutaires !

Après s'être mis à dos les magistrats pendant des mois, le garde des Sceaux réussit la prouesse de faire la même chose avec les personnels de greffe !

L'UNSa Justice et les personnels de greffe attendent : le respect des annonces et des engagements, une vraie politique salariale assumée pour les fonctionnaires, une vraie politique de lutte contre la souffrance au travail pour les agents de justice où qu'ils œuvrent : administration centrale comme services déconcentrés et quel que soit leur statut.

S'agissant du volet pénitentiaire, le projet de Loi ne prend en compte à aucun moment la situation actuelle de l'administration pénitentiaire. Avec une surpopulation pénale historique sur fond de violence quotidienne inouïe, dépourvu de moyens humains et matériels pour assurer nos missions essentielles à la réalisation d'une Justice efficace, il est fait état de 15 000 places de prisons supplémentaires qui raisonnablement ne seront pas sorties de terre en 2027, sachant que, dans tous les cas, à l'horizon 2027 elles ne suffiront pas à absorber une surpopulation pénale galopante.

Que dire de l'élargissement de l'ARSE sans renfort en personnel ?...

L'UNSa Justice ne peut accepter l'attaque portée au statut de la fonction publique et plus concrètement au fondement même de l'institution pénitentiaire. Drôle d'approche que celle du garde des Sceaux qui annonce vouloir revaloriser les métiers des personnels de surveillance et qui dans le projet de Loi acte une seule mesure pour les rendre plus attractifs : le recrutement massif de surveillants adjoints par la voie contractuelle, sans diplôme...

Cette mesure répond en fait à deux objectifs : organiser les recrutements à venir à « bas coût » et répondre à la stratégie des gouvernements « MACRON » qui est de réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires.

Idem, pour la réserve civile pénitentiaire qui visiblement va servir de complément pour couvrir les missions qui seront élargies pour les personnels de surveillance réservistes.

Bizarrement et contrairement à d'autres projets de Loi programmation, pas une ligne sur les évolutions statutaires, indiciaires et indemnitaires que nous revendiquons et qui ont été portées auprès du ministre depuis l'été dernier !

Quant à la PJJ, c'est la grande absente de ce projet de Loi de programmation. Il faut aller dans le projet annexe pour avoir quelques bribes d'information.

L'UNSa Justice prend acte de l'annonce d'un effort particulier sur l'immobilier et l'insertion. Au-delà de cela, nous notons que les sujets abordés sont loin d'être ceux que nous considérons comme prioritaires.

En effet, la poursuite de construction de CEF dont on connaît les dérives et dysfonctionnements.

Ou encore, le nouveau dispositif de réservistes où la PJJ est la seule direction du ministère à l'ouvrir à d'autres personnels que ceux de notre direction ! Ou comment remettre en cause l'expertise éducative et le savoir-faire des professionnels de la PJJ en permettant à n'importe quel volontaire de venir renforcer les effectifs ! Faut-il rappeler que ce dispositif a été pensé dans un premier temps pour permettre un partenariat avec les militaires ?

Et comme ce sujet semble être la marotte de notre garde des Sceaux, le ministère des Armées est cité comme étant « LE » partenaire avec lequel un maillage sera mis en place sur tout le territoire national, sur la question de l'insertion.

Le CJPM a déjà considérablement modifié les pratiques éducatives en réduisant l'expertise des professionnels. Les principaux axes tels qu'ils sont définis dans ce projet accentuent cette tendance et ne font que renforcer notre inquiétude quant à la préservation des missions de notre institution !

Plus largement, **l'UNSa Justice et l'USM** dénoncent l'absence de prise en compte dans ce projet de Loi des missions supports, des services du Secrétariat général, alors même que sans les services, sans ces milliers de personnels administratifs, techniques, informatiques et autres, la Justice ne peut être rendue.

Pour toutes ces raisons et au regard de l'enjeu de société que revêt un tel projet de Loi, l'UNSa Justice et l'USM ne siégeront pas au CSA Ministériel du 9 mars et exigent une véritable concertation afin de pouvoir profondément amender ce texte afin qu'il réponde raisonnablement aux exigences d'une Justice indépendante, efficace et proche du justiciable.

Paris, le 6 mars 2023